

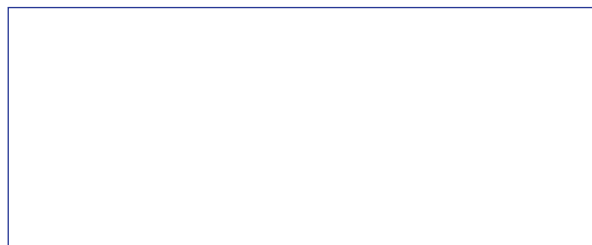
## Les demandes de l'Unafam

- Réduire l'hébergement des personnes vivant avec des troubles psychiques dans leurs familles ou chez des proches aux **seules situations réciproquement souhaitées**.
- Doubler les possibilités d'accéder au logement accompagné pour les personnes vivant avec des troubles psychiques avec deux priorités :
  - Créer 5 000 places en résidence accueil sur le quinquennat 2023-2027 grâce au renforcement du programme « Un Logement d'abord » pour arriver à terme à l'objectif de **150 places en résidences accueil pour 100 000 habitants** ;
  - Développer l'*Habitat Inclusif* pour les personnes vivant avec des troubles psychiques grâce à un accompagnement renforcé (PCH aide humaine) pour les aider à se maintenir dans leur logement. Il faut arriver à terme à l'objectif de **200 places en Habitat Inclusif pour 100 000 habitants**.
- Développer le logement locatif social et en **faciliter l'accès pour les personnes vivant avec des troubles psychiques** en rendant plus favorable aux personnes handicapées le système de cotation qui détermine les entrées prioritaires dans ce type de logement.
- **Revaloriser l'APL et rétablir l'APL « accession à la propriété ».**
- **Doubler les services d'aide et d'accompagnement pour vivre dignement dans la cité** : Service d'Aide à la Vie Sociale (**SAVS**), Service d'Accompagnement Médico-social pour Adultes Handicapés (**SAMSAH**) pour arriver à 850 personnes accompagnées par ces services pour 100 000 habitants.
- **Permettre l'accès** aux actuels Services d'Aide à Domicile (**SAAD**), aux Services infirmiers (**SSIAD**) ou polyvalents (**SPASAD**) en rendant effectif l'accès des personnes vivant avec des troubles psychiques à la Prestation de Compensation du Handicap « aide humaine » (**PCH**) afin de renforcer leur capacité à « habiter » le logement de leur choix.
- **Faciliter le recours** à ces services par la mise en place rapide du **service autonomie à domicile**, et la **formation aux troubles psychiques** des intervenants à domicile.

## Contact Unafam

12 Villa Compoint ▪ 75017 Paris  
01 53 06 30 43

[www.unafam.org](http://www.unafam.org)  
[logement-accompagnement@unafam.org](mailto:logement-accompagnement@unafam.org)



Union nationale de familles et amis  
de personnes malades et/ou  
handicapées psychiques

# LOGEMENT ACCOMPAGNÉ ET TROUBLES PSYCHIQUES

## Le plaidoyer de l'Unafam

L'Unafam, association reconnue d'utilité publique, accompagne depuis 1963 l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques. Accueillir, soutenir, former, se battre pour l'effectivité des droits des personnes concernées et de leurs familles et lutter contre les préjugés sont les missions auxquelles s'attèlent, sur tout le territoire, 1 600 bénévoles formés, avec l'aide de professionnels. **Nous rassemblons plus de 15 000 adhérents et nous proposons un accompagnement par des pairs dans 300 points d'accueil, pour briser l'isolement et permettre de retrouver la force d'avancer.**

#LaForceDAvancer



Union nationale de familles et amis  
de personnes malades et/ou  
handicapées psychiques

# Le droit au logement est un droit universel.

## L'accès au logement, un droit pour tous !

Il y a en France plus de 12 millions de personnes qui vivent avec des troubles psychiques. Parmi elles, près de 3 millions ont besoin d'un accompagnement, notamment dans leur logement. Pour pouvoir choisir leur lieu de vie, elles doivent bénéficier d'un accompagnement qui leur permette de rester durablement dans leur logement, d'éviter des ré-hospitalisations coûteuses et faciliter ainsi leur retour dans la Cité.

**Avoir un toit est déterminant pour commencer un parcours de rétablissement.**

Comme toute personne en situation de handicap, elles bénéficient par ailleurs des droits conférés par la **Convention internationale Relative aux Droits des Personnes Handicapées (CIDPH)**, traité des Nations Unies que la France a ratifié et qui est entré en vigueur en mars 2010.

## Une offre qui fait cruellement défaut

Chaque année, l'Unafam publie un baromètre revenant sur la situation des personnes vivant avec des troubles psychiques en matière de soins, de logement, d'accompagnement, de retour dans l'emploi, ainsi que la situation de leurs aidants.

**Les chiffres sont accablants et montrent que le déficit de l'offre, notamment en matière d'hébergements, de logements et de services d'accompagnement est immense.**

30%

des personnes vivant avec des troubles psychiques **vivent dans leur famille**, faute de solutions, dans des **situations insupportables car souvent non réciproquement souhaitées**. Cela représente plus de 600 000 personnes « sans solution ».

89%

des personnes déclarent que leur proche vivant avec des troubles psychiques **n'a pas accès à un logement accompagné**.

93%

des personnes déclarent que leur proche **ne bénéficie pas d'une aide à domicile** pour l'aider à se maintenir dans un habitat digne.

85%

des personnes déclarent que leur proche **ne bénéficie pas d'un service d'accompagnement**, social ou médicosocial.

## Le logement accompagné, une solution adaptée et économe

Beaucoup de personnes avec des troubles psychiques « vivent » encore en hôpital psychiatrique ou dans des cliniques, ayant perdu leur logement lors de rupture de soins ou de droits, ou faute de places en aval de l'hôpital. Le coût d'une **hospitalisation** est de **650 €/jour**. **L'Unafam considère qu'un logement accompagné respectueux de la personne est moins coûteux pour la société que des hospitalisations à répétition ou au long cours.**

Les personnes les plus fragiles peuvent être hébergées dans des dispositifs médico-sociaux après une orientation par la MDPH (Maison Départementale des personnes handicapées). Le coût de la journée varie de **150 à 250 €/jour selon l'intensité des services**. **L'Unafam constate que l'offre est insuffisante** et que de nombreuses personnes vivent encore dans des établissements médico-sociaux en Belgique.

Les personnes stabilisées peuvent se loger dans des résidences accueil ou des pensions de famille sur la base d'un dossier soumis au SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Leur prise en charge coûte **18 €/jour** et permet d'avoir sur place un accompagnement individuel et collectif. L'Habitat Inclusif, qui commence à se déployer permet, comme les anciens appartements associatifs, de constituer des petites unités résidentielles autour d'un projet de vie sociale et partagée, pour un coût équivalent. **L'Unafam plaide pour le développement de tous ces dispositifs de logement accompagné. Ils facilitent le retour des personnes dans la Cité et leur rétablissement.**

